



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Marine

Question écrite n° 11861

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset faisant état du naufrage, le 7 avril dernier, au large de la Norvège, d'un sous-marin soviétique à propulsion nucléaire appartenant à la classe « Mike », demande à M le ministre de la défense si un tel accident pourrait survenir en France.

Texte de la réponse

Reponse. - L'hypothèse d'un naufrage de sous-marin français ne peut évidemment être totalement exclue ; aucun pays n'est à l'abri d'un tel accident et toutes les grandes marines se sont d'ailleurs dotées de moyens destinés à permettre le sauvetage d'éventuels survivants restés à bord d'un sous-marin immobilisé sur le fond. Les sous-marins français sont cependant conçus de telle sorte qu'un incendie ne puisse se propager et mettre en péril la survie du bâtiment. Leurs équipages sont entraînés à réagir immédiatement à tous les types d'incidents pouvant survenir à bord. En ce qui concerne les sous-marins français à propulsion nucléaire, la protection de l'environnement vis-à-vis d'une contamination par des produits radioactifs est assurée grâce à la mise en œuvre automatique de dispositifs de sécurité qui arrêtent instantanément la réaction nucléaire et lui interdisent toute possibilité de redémarrage. Par ailleurs, la fusion d'un réacteur arrêté et noyé dans l'eau de mer est tout à fait exclue, le milieu assurant naturellement le refroidissement nécessaire à l'évacuation de la chaleur qui subsiste un certain temps après l'arrêt du réacteur.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11861

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1729